

Image not found or type unknown



Vente d'une maison donc succession partielle

Par **luqandrie**, le **07/06/2011** à **00:35**

Bonjour,
Nous sommes 4 enfants. La succession de ma mère est au tribunal. Celle de mon père (décédé 10 ans plus tard) pas encore commencée. Si les 4 héritiers sont d'accord comment procéder pour vendre une (sur 2 et de nombreux titres) maison. Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **01:39**

Vos parents étaient mariés au décès de votre père ?

Par **toto**, le **07/06/2011** à **18:47**

cette maison est elle un bien de communauté ou un bien propre d'un de vos parents? Si bien propre , duquel parent ?
votre père ne s'est il pas remarié ?

Par **luqandrie**, le **08/06/2011** à **02:40**

Merci à vous. Mon père ne s'est pas remarié. La maison était un bien acheté en communauté. Mais après le début de règlement de succession de ma mère mon père n'en possédait que les 5/8. Encore merci.

Par **toto**, le **08/06/2011** à **07:55**

je pense qu'il va falloir obtenir un accord du juge soit pour exclure ce bien de la procédure qui concerne la succession de votre mère, soit une autorisation de toutes les parties concernée (ayant avocat + notification par huissier au autres) pour vendre et consigner les 3/8 du produit de la vente.